

DÉLIBÉRATION Comité syndical du 20 mai 2026

DÉLIBÉRATION N° DCS2026-010

Objet : Désignation d'un représentant de Seine-et-Marne Numérique au sein du Groupement d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC)

Le vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. Olivier LAVENKA, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 12 mai 2026

Nombre de délégués en exercice : 47

Nombre de délégués présents : 31

Nombre de délégués représentés : 4

QUORUM : 47 délégués en exercice représentant 123 voix, soit un quorum de 61,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 31 délégués présents + 4 pouvoirs correspondant à 98,33 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR.

Délégués de la Région : Angela AVOND, Gilles BATTAIL.

Délégués des EPCI : ATRIDE Edie, BACHELET Stéphane, BAPTIST Philippe, BELLIOU Jean-Claude, BOUSEZ Alexandre, CHOMAUDON Eric, CHONION Jean-Paul, DEHELLY Antoine, FORESTIER Alain, FOURNIER Pascal, GARCIA ROBIN Jean-Paul, GAVARD Nadine, GENEVIEVE Gérard, GRIMONT Eric, HELIE Jean, MOMON Alain, PARISY Anne, PERIGAULT Isabelle, PEUTOT Christian, POIREAU Julien, ROUSSEAU Michael, SAOUT Louis, SENSI Philippe, VAMBRE Christophe, VAN DE BOR Albert, VIVET Emmanuel.

REPRESENTES :

Délégués des EPCI :

CHARPENTIER Philippe a donné pouvoir à BAPTIST Philippe.

PROST Emmanuel a donné pouvoir à BACHELET Stéphane.

PECHARMAN Jean-Luc a donné pouvoir à GRIMONT Éric.

WALLEZ Lydie a donné pouvoir à GENEVIEVE Gérard.

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU Michael

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en son article L 5721-1,

Vu les Statuts du Syndicat Seine-et-Marne Numérique,

Considérant qu'en 2018, en vue d'assurer des objectifs de mutualisation, de sécurisation, d'optimisation, de sobriété et de maîtrise des coûts des systèmes d'information de ses membres, la Région Ile-de-France, le Département du Val d'Oise, le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique, CY Cergy Paris Université, l'Université Numérique Ile-de-France, le Groupement d'Intérêt Public Maximilien, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ont constitué un Groupement d'Intérêt Economique d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC),

Considérant que le groupement a notamment pour mission de mettre en œuvre et d'exploiter un ou plusieurs datacenters communautaires publics à vocation régionale et de créer les conditions de mise en œuvre d'offres de services numériques à forte valeur ajoutée (stockage en cloud privé, sauvegardes externalisées et sécurisées, plan de reprise d'activité, de continuité de service..),

Considérant que les problématiques de sécurité, de souveraineté et de sobriété des systèmes d'informations des acteurs publics sont un enjeu stratégique pour la mise en œuvre des politiques d'aménagement numérique et d'une offre territoriale de services numériques,

Vu la délibération du conseil d'administration du GIPC en date du 21 juin 2023 portant adhésion du Syndicat au GIPC,

Vu la délibération n°DCS2023-07 du 6 décembre 2023 portant adhésion du Syndicat au GIPC,

Considérant la nécessité, en raison du renouvellement du collège EPCI du Syndicat, consécutif aux élections municipales et communautaires du 15 et 22 mars 2026, de désigner, en cas d'indisponibilité du représentant légal, un remplaçant au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIPC,

Vu le rapport n°DCS2026-010,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (98,33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

DIT QUE s'est porté candidat pour représenter Seine-et-Marne Numérique au Groupement d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC) à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration : M. Edie ATRIDE.

DECIDE QUE le délégué désigné est M. Edie ATRIDE.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 22/05/2026